



homexplorer  
relocation

« Un atout pour  
votre mobilité »



« Accompagnement  
à la mobilité  
géographique  
et recherche de  
logement »

# QUI SOMMES-NOUS ?

Spécialiste de la relocation, nous accompagnons les salariés mutés ou recrutés dans l'ensemble des démarches liées à une mobilité professionnelle et géographique.

Nous proposons des **prestations personnalisées** allant de la recherche de logement (achat ou location) à la gestion du déménagement et à l'ensemble des formalités administratives et familiales liées à une installation.

Notre vocation est de **faciliter l'intégration** de vos collaborateurs mutés ou recrutés dans leur nouvel environnement social et culturel.

Nos consultant(e)s ont tout(e)s une expérience de **mobilité** en France ou à l'étranger. Leur connaissance de la région, du marché immobilier local et de ses acteurs font d'eux un appui logistique et un soutien psychologique réducteur de stress.



Nous avons développé un **réseau qualifié** pour prendre en charge la mobilité de vos salariés partout en France.

## NOS POINTS FORTS

- Flexibilité
- Transparence
- Intégrité
- Réactivité

L'ÉQUIPE  
S'INVESTIT  
POUR VOUS  
AU QUOTIDIEN  
DEPUIS  
**2005**

# NOS PRESTATIONS

En France ou à l'international, nous accompagnons vos collaborateurs dans toutes les **ÉTAPES DE LEUR MOBILITÉ.**

## TROUVER UN LOGEMENT



LOCATION

RÉSIDENCE TEMPORAIRE

ACQUISITION

SUPPORT AU DÉMÉNAGEMENT

MISE EN SERVICE DU LOGEMENT

## S'INSTALLER



ACCOMPAGNEMENT DU CONJOINT

SCOLARISATION

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET FAMILIALES

CONCIERGERIE

IMMIGRATION

## QUITTER SON LOGEMENT

PRESTATION DE DÉPART

AIDE À LA VENTE



# L'AIDE MOBILI-PASS

financée par Action logement



Une subvention Mobili-Pass peut financer les frais liés à la prestation d'un professionnel de la mobilité pour la recherche de logement, l'accompagnement individuel de la famille et les démarches administratives pour la mise en service du logement. Elle est soumise à plusieurs conditions :

- Le salarié doit devenir locataire :
  - soit 3 mois avant la prise de fonction du poste
  - soit dans les 6 mois qui suivent la fin de la période d'essai
- La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 Km ou le temps de transport supérieur à 1h15.
- Un délai de six mois doit être respecté à compter de l'embauche ou de la mutation pour présenter la demande
- Une seule aide est accordée pour une période de deux ans

## PRESTATIONS INCLUSES

### Recherche de logement :

- Entretien individuel : définition du cahier des charges
- Constitution du dossier locatif
- Sélection des biens et organisation des visites
- Accompagnement à la signature du bail et à l'état des lieux
- Souscription des fluides : eau, gaz, électricité

### Prêt pour le financement de certains frais liés à la mobilité professionnelle :

- Double charge de logement
- Dépenses liées au changement de logement (frais d'agence ou de notaire, frais d'assistance à la mise en location ou à la vente de son logement, etc.)

## PRESTATION COMPLÉMENTAIRE AU CHOIX

- Support au déménagement
- Point activation carrière du conjoint
- Aide à la scolarisation

Le montant maximal de l'aide est de 3 500 € réparti ainsi :

- une subvention jusqu'à 2 200 € (selon la zone géographique)
- et/ou un prêt à 1% pour la prise en charge de certains frais liés à la mobilité



# LES DISPOSITIFS D'AIDE AU LOGEMENT

---

## AIDE MOBILI-JEUNE

L'aide Mobili-Jeune est un allègement du loyer pour les jeunes de moins de 30 ans :

- Jeune de moins de 30 ans en formation professionnelle en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), percevant au plus 100% du SMIC.
- Subvention jusqu'à 100€ par mois en fonction du montant du loyer et des revenus. Subvention versée directement au demandeur.
- À présenter dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation.
- Durée : 12 mois (renouvellement possible si le demandeur est toujours éligible).

L'aide Mobili-Jeune est cumulable avec les autres dispositifs Action Logement et les APL (Aide Personnalisée au Logement).



---

## GARANTIE VISALE

La garantie Visale est une garantie pour louer dans le parc privé :

- Garantie gratuite de paiement des loyers et charges locatives
- Jeunes de 30 ans au plus (jusqu'au 31ème anniversaire)
- Salariés de plus de 30 ans embauché (ou avec promesse d'embauche) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)
- Durée de 3 ans
- Prise en charge de 36 mois d'impayés maximum
- Montant maximal du loyer avec charges : 1500 € sur Paris et 1300 € sur le reste du territoire.

La garantie Visale permet de remplacer le garant physique. La mise en place est simple et rapide grâce à la plateforme en ligne, qui valide le visa sous 48h.

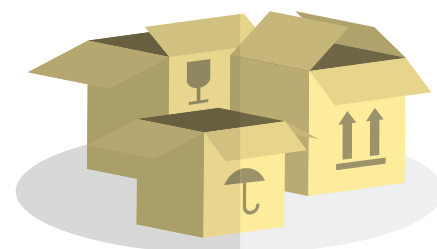


---

## LOCA-PASS

L'avance Loca-Pass permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit :

- Différé de 3 mois, remboursable sur 25 mois, avec des mensualités minimales de 20€.
- Tout type de logement (parc social ou privé).
- Prêt sans intérêt d'un montant maximal de 1200 €.





homeexplorer  
relocation

Emmanuelle PONS HUGUET  
Fondatrice  
+33 (0)6 74 24 61 36  
e.pons@home-explorer.com

Muriel TRICHARD  
Back office  
+33 (0)6 02 01 19 08  
+33 (0)5 56 31 25 17  
contact.homexplorer@gmail.com

Responsable relocation  
+33 (0)6 07 41 77 44  
+33 (0)5 56 31 25 17  
contact@home-explorer.com

[www.home-explorer.com](http://www.home-explorer.com)

111 Cours d'Alsace-et-Lorraine  
1<sup>er</sup> étage  
33000 Bordeaux